

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30075**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Franche-Comté - Besançon, Université de Bordeaux, Université de Caen Normandie, Université de Cergy-Pontoise, Conservatoire national des arts et métiers, Université de Bourgogne - Dijon, Université Paris-Sud - Paris 11, Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Université Paris Descartes - Paris 5, Université Clermont Auvergne, Aix-Marseille Université, Université de Lorraine, Université de Strasbourg, Sorbonne Université, Université de Tours	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme.

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

112f Biochimie des produits alimentaires ; Biochimie appliquée aux procédés industriels, 220 Spécialités pluritechnologiques des transformations, 222 Transformations chimiques et apparentées (y.c. industrie pharmaceutique)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Conception des procédés de fabrication de produits cosmétiques et de santé
- Production des principes actifs, des matières premières et des produits finis
- Contrôle la qualité des principes actifs, des matières premières et des produits finis
- Application des procédures répondant aux exigences règlementaires du produit cosmétique ou de santé
- Rédaction de procédures, de rapports d'analyse et gestion de la base documentaire
- Recueil de données scientifiques et numériques, gestion de bases de données, Participation à la prévention des risques, à la pharmacovigilance et à la démarche d'amélioration de la qualité,
- Assistance au management d'une équipe technique
- Rédaction de procédures, de rapports d'analyse
- Veille réglementaire et technologique
 - Appliquer les procédés de fabrication des produits cosmétiques et de santé
- Maîtriser les technologies et le fonctionnement des équipements
 - Caractériser un produit fini et réaliser une étude de stabilité, une analyse sensorielle
- Maîtriser les étapes de qualification (QC, QI, QO, QP) d'une unité de fabrication
 - Appliquer les normes et la réglementation pharmaceutique (activité de veille)
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
 - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
 - Développer une argumentation avec esprit critique.
 - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
 - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
 - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
 - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
 - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
 - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
 - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
 - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
 - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- C : Industrie manufacturière
- M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- O : Administration publique
- Q: Santé humaine et action sociale
 - Assistant ingénieur
- Technicien de fabrication en industrie pharmaceutique ou cosmétique
- Technicien en production pharmaceutique ou cosmétique

Codes des fiches ROME les plus proches :

- H1210 : Intervention technique en études, recherche et développement
H2301 : Conduite d'équipement de production chimique ou pharmaceutique
H1503 : Intervention technique en laboratoire d'analyse industrielle
D1405 : Conseil en information médicale

Réglementation d'activités :

Des habilitations spécifiques ou des vaccinations particulières peuvent être requises selon le secteur d'activité.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 30075 - Usages numériques	<ul style="list-style-type: none">· Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 30075 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none">· Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.· Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.· Développer une argumentation avec esprit critique.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 30075 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none">· Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.· Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 30075 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none">· Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.· Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.· Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 30075 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> · Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. · Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. · Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. · Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 30075 - Gestion et adaptation des processus de production	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les procédés de fabrication des produits cosmétiques et de santé Maîtriser les technologies et le fonctionnement des équipements
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 30075 - Réalisation d'un diagnostic et/ou d'un audit pour apporter des conseils.	<ul style="list-style-type: none"> • Caractériser un produit fini et réaliser une étude de stabilité, une analyse sensorielle • Maîtriser les étapes de qualification (QC, QI, QO, QP) d'une unité de fabrication
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 30075 - Application de la réglementation du secteur en matière de : qualité, hygiène, sécurité et environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les normes et la réglementation pharmaceutique (activité de veille)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle-
 - Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018
- Cnam Paris, arrêté du : 24/08/2016
- Sorbonne Université, arrêté du : 29/07/2016
- Université de Bordeaux, arrêté du : 26/05/2018
- Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 18/04/2017
- Université de Caen Normandie, arrêté du : 07/02/2017
- Université de Cergy-Pontoise, arrêté du : 03/07/2015
- Université de Clermont Auvergne, arrêté du : 23/03/2017
- Université de Franche-comté - Besançon, arrêté du : 20/04/2017
- Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018
- Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018
- Université de Tours, arrêté du : 22/05/2018
- Université Paris descartes - Paris 5, arrêté du : 12/10/2015
- Université Paris-Est créteil Val-de-Marne - Paris 12, arrêté du : 16/07/2015
- Université Paris-Sud - Paris 11, arrêté du : 12/07/2016

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Université de Franche-Comté - Besançon](#)

[Université de Bordeaux](#)

[Université de Caen Normandie](#)

[Université de Cergy-Pontoise](#)

Conservatoire national des arts et métiers

Université de Bourgogne - Dijon

Université Paris-Sud - Paris 11

Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12

Université Paris Descartes - Paris 5

Université de Clermont Auvergne

Aix-Marseille Université

Université de Lorraine

Université de Strasbourg

Université de Tours

Sorbonne Université

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :